



## PRINTEMPS DES POÈTES 2019 CONCOURS

# Qu'il est beau mon poème !

proposé par Confluences et Mémo, médiathèque de Montauban

## Un regard neuf sur la poésie

### Comment ?

#### 1- Choisis ou écris un poème sur le thème de « La Beauté »

Court ou long, en prose ou en vers, un poème de ta composition ou d'un auteur que tu souhaites faire découvrir, et qui fait écho à la thématique des 20 ans du Printemps des Poètes : La Beauté !

À court d'idées ? Il est possible de choisir dans la boîte à poèmes mise à disposition à La petite comédie ou dans les rayons poésie de La médiathèque Mémo, ainsi que sur le site [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

#### 2- Mets en valeur le poème de ton choix à ta façon

Libère ton imagination pour faire du poème «une création» unique en son genre ! Mets en valeur le poème de la façon de ton choix: écriture manuscrite ou tapée à l'ordinateur, calligraphie, encre de chine ou feutre, dessin ou collage, photo, vidéo, tout est permis ! Entre inventivité et savoir-faire, sois créatif et audacieux pour donner envie de découvrir ou redécouvrir le poème choisi.

#### 3- Prends en photo le résultat

#### 4 - Envoie ta photographie (ou ta vidéo) via le formulaire de participation sur : [www.confluences.org](http://www.confluences.org)

#### • La petite comédie

du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Boîte à poèmes et ouvrages  
de poésie en consultation libre  
sur place

#### • La Médiathèque Mémo

mardi et vendredi : 12h-18h,  
mercredi et samedi : 10h-18h,  
jeudi : 12h-19h

Ouvrages de poésie à consulter ou à emprunter

### Qui ?

Seul, à deux, en groupe, en famille ou avec des amis, dès 6 ans chacun peut participer au concours

Trois catégories d'âges seront prises en compte : 6 à 9 ans, 10 à 14 ans, et 15 ans et +

### Quand ?

À partir du 28 janvier et jusqu'au 21 mars 2019

### Et après ?

**Toutes les créations reçues seront présentées** sur les sites internet et dans les locaux de Confluences et de La médiathèque Mémo.

**Les internautes auront jusqu'au mardi 26 mars pour voter pour leur œuvre préférée** sur le site de Confluences.

**Pour chaque catégorie d'âges, deux types de prix seront attribués le mercredi 27 mars à 18h à La médiathèque Mémo :**

- Les prix du jury récompenseront les créations les plus originales.

- Les prix du public récompenseront les créations ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes.

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## Qu'il est beau mon poème !

### Article 1 - Objet

L'association Confluences - dont le siège social est situé 41 rue de la Comédie, 82000 Montauban - et La médiathèque Mémo, organisent le concours « Qu'il est beau mon poème ! » à l'occasion des 20 ans du Printemps des Poètes.

### Article 2 - Organisation et dates du concours

- Concours ouvert du 28 janvier au 21 mars 2019.
- Les photographies devront être déposées selon les modalités décrites à l'article 5, jusqu'au 21 mars. Aucune participation ne sera acceptée au-delà de ce délai.
- Annonce des lauréats le mercredi 27 mars 2019 à 18h à La médiathèque Mémo (2 rue Jean Carnet, 82000 Montauban).

### Article 3 : Conditions de participation

- La participation au concours est ouverte à toute personne – ou groupe de personnes – âgée de 6 ans minimum à la date d'ouverture du concours. La participation peut être individuelle ou collective. Chaque personne – ou groupe de personnes – ne peut proposer qu'une seule création.
- La participation au concours implique l'acceptation expresse du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs. Cette acceptation se fait en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation du site. A défaut, le participant recevra un message d'erreur infirmant sa participation.
- Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

### Article 4 - Modalités de participation

1/ Choisir ou écrire un poème  
Court ou long, en prose ou en vers, un poème d'un auteur que vous souhaitez faire découvrir et qui fait écho à la thématique des 20 ans du Printemps des Poètes : La Beauté ! Si vous êtes à cours d'idées, il est possible de choisir dans la boîte à poèmes mise à disposition à La petite comédie ou dans les rayons poésie de La médiathèque Mémo, ainsi que sur le site [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

2/ Mettre en valeur le poème selon votre goût  
Libérez votre imagination pour faire du poème «une création» unique en son genre ! Écriture manuscrite ou tapée à l'ordinateur, calligraphie, encre de chine ou feutre, dessin ou collage, photo, vidéo, tout est permis ! Soyez créatif et audacieux pour donner envie de découvrir ou redécouvrir le poème.

3/ Prendre une photographie du résultat

4/ Envoyer la photographie

Les photographies doivent être transmises sous format numérique via le formulaire de participation sur le site de Confluences : [www.confluences.org](http://www.confluences.org)  
Les photos doivent être en haute définition mais ne pas dépasser 3 Mo.

Les formats autorisés sont : jpeg, jpg, gif et png.  
En cas de difficultés à utiliser le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter l'association Confluences.

4 bis/ Envoyer une vidéo

Dans le cas d'une création vidéo, la vidéo doit être transmise sous format numérique via un service de transfert de fichier ([wetranfer.com](http://wetranfer.com), [grosfichiers.com](http://grosfichiers.com),...) à l'adresse [contact@confluences.org](mailto:contact@confluences.org) en précisant en objet «CONCOURS PRINTEMPS DES POÈTES 2019». La vidéo doit être de bonne qualité et ne pas dépasser 3 minutes. Les formats autorisés sont : MP4, WAV.

### Article 5 - Diffusion des oeuvres et propriété intellectuelle du participant

Etant rappelé que selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, le participant est avisé que toute participation au concours implique autorisation accordée à Confluences et à La médiathèque Mémo de diffuser sa création (à des fins non commerciales et pendant toute la durée du concours) et notamment :

- sous forme de tirages papier ou de diaporamas numériques présentés à La petite comédie et à La médiathèque Mémo
- sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs
- dans les médias (papier ou numérique)

### Article 6 - Responsabilité

Responsabilité du participant

- Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose aux organisateurs. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie ou une vidéo dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Responsabilité des organisateurs

- Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourront être tenus responsables si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.
- Les organisateurs ne sauraient être responsables des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des photographies et des vidéos participant au concours.

### Article 7 - Désignation des lauréats et Jury

- Deux types de prix sont prévus : Les prix du jury et Les prix du public. Les prix du jury récompenseront les 3 créations les plus originales (une création par catégorie d'âge). Les prix du public récompenseront les 3 créations ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes pendant la période de jeu (une création par catégorie d'âge).
- Le jury est composé de membres de l'association Confluences, de bibliothécaires de La médiathèque Mémo, de libraires et d'artistes.
- L'annonce des lauréats sera faite le mercredi 27 mars 2019 à 18h à La médiathèque Mémo.
- Les lauréats se verront remettre un lot de livres, ainsi que des places pour le prochain festival Lettres d'Automne.

### Article 8 - Données personnelles

En accord avec la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce Concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande en nous écrivant à :  
Association Confluences  
41 rue de la Comédie 82000 Montauban